



COMMENT AVOIR VOTRE CARTE ?

1 FORMULAIRE REMPLI

+

1 PHOTOCOPIE D'UN
JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE
MOINS DE 3 MOIS

+

1 PHOTOCOPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ
RECTO/VERSO

EN LIGNE :

Scannez-moi



Vous pouvez également déposer vos pièces par mail à l'adresse :
servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr ou à l'accueil du
service Déchets Ménagers : 26 rue Balzac à Alençon.

HORAIRES D'OUVERTURE

CENTRE DE VALORISATION

ARÇONNAY

Zone Artisanale
rue Saint-Blaise à Arçonnay
Du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

CENTRE DE VALORISATION

ALENÇON NORD

Rue Nicolas Appert à Alençon
Du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les centres de valorisation sont fermés les dimanches
et les jours fériés.

L'accès aux centres de valorisation est strictement réservé aux particuliers.
Vous êtes professionnel ? Des structures vous sont réservées, nous vous
invitons à contacter le service Déchets Ménagers au 0 800 50 89 81.



UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

Numéro vert gratuit :
0 800 50 89 81
www.cu-alencon.fr

Service Déchets Ménagers / Service Communication : février 2024

CENTRES DE VALORISATION COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION



REJOIGNEZ LA
TRI'BU
ZÉRO DÉCHET

CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

EN CENTRES DE VALORISATION, JE PEUX EMMENER :



INFOS EN +

TRIER, C'EST AUSSI UN JOLI GESTE !

LES CENTRES DE VALORISATION SONT ÉQUIPÉS D'UN CAISSON « RÉUTILISATION RÉEMPLOI ». VOUS POUVEZ Y DÉPOSER DES OBJETS RÉUTILISABLES OU RÉPARABLES (JOUETS, MEUBLES...) AFIN DE LEUR DONNER UNE SECONDE VIE. CETTE DÉMARCHE EST MENÉE EN PARTENARIAT AVEC EMMAÛS ALENÇON.

UNE CARTE D'ACCÈS PAR FOYER

24 PASSAGES PAR AN

LIMITÉ À 1,5M³/PASSAGE

TRIBU PASS !

L'accès aux centres de valorisation est exclusivement réservé aux habitants de la Communauté Urbaine d'Alençon sur présentation obligatoire d'une carte d'accès.

Vous n'avez pas votre carte d'accès ?

Adressez-vous au Service Déchets Ménagers selon 3 possibilités :

En ligne : Formulaire en ligne sur <https://alencon.ademi-pesage.com>

Sur place : 26 rue de Balzac à Alençon

Par mail : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr

Une copie du justificatif de domicile de - de 3 mois et une pièce d'identité seront nécessaires.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :
 Prénom :
 Courriel :
 Téléphone :
 Numéro dans la rue :
 Libellé de la rue :
 Code postal :
 Ville :
 Nombre d'occupants dans le foyer :

Joindre la copie (recto/verso) de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité/gaz, facture de téléphone fixe ou internet, facture d'eau).

Je m'engage à restituer le badge en cas de déménagement en dehors du territoire de la CUA et à informer le service Déchets Ménagers de toutes modifications concernant ma situation (changement d'adresse au sein de la CUA, de nom...)

Je reconnais avoir pris connaissance des termes du règlement des centres de valorisation en vigueur consultable sur site et sur www.cu-alencon.fr

En cochant cette case, je valide ma demande et je certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de badge.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Communauté Urbaine d'Alençon pour la gestion de son service. Le destinataire est le service Déchets Ménagers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiées, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. La Communauté Urbaine d'Alençon ne fait aucun usage commercial de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données - Ville d'Alençon/Communauté Urbaine d'Alençon - Place Foch - CS 50362 - 61014 Alençon cedex ou dpo@ville-alencon.fr Vous avez enfin la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL.

QUELS SONT LES VÉHICULES AUTORISÉS EN CENTRES DE VALORISATION ?

- Les deux roues et quad.
- Les véhicules particuliers (VP) : véhicule de tourisme, de type non utilitaire, non tôle, avec une largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 et d'un Poids Total en Charge Autorisé (PTAC) n'excédant pas 3,5 tonnes, de hauteur inférieure à 1,90 m. Le PTAC du véhicule se trouve sur la carte grise du véhicule.
- Les véhicules de type utilitaire léger (VUL) d'un Poids Total en Charge Autorisé (PTAC) n'excédant pas 3,5 tonnes, de hauteur inférieure à 2,5 m et d'une longueur inférieure à 5,5 m.
- Pour tout autres types de véhicules veuillez vous renseigner auprès du service Déchets Ménagers avec votre carte grise.
- Pour les véhicules de location, prévenir 48h à l'avance le service Déchets Ménagers.

⁽¹⁾ Déchets d'Équipements Électroniques Électroniques ⁽²⁾ Déchets Diffus Spécifiques

⁽³⁾ En partenariat avec Emmaüs et éco-mobilier, la tribu s'assurera que vos meubles, vêtements, livres, électroménager, bibelots, outillage soient valorisés ! Ils retrouvent ainsi une nouvelle vie

+ D'INFOS
Scannez-moi

